



PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA VIE AUTONOME

L'association Coordination Handicap et Autonomie (CHA) – Vie Autonome France défend la mise en place d'une véritable autonomie pour les personnes en situation de handicap. La CHA s'inspire et partage les principes du mouvement pour la vie autonome (VA), ou *Independent Living Movement*, qui prend ses racines dans les années 1960 aux Etats-Unis, au sein du milieu universitaire.

A l'instar des fondateurs de ce mouvement, les personnes à l'origine de la création de la CHA ont exprimé leur refus de vivre en institution et exigé les moyens de vivre à domicile en toute autonomie. La concrétisation de ce projet de vie appelle la mise en œuvre de différents principes, sans lesquels une vie en autonomie, telle que nous l'entendons, est difficilement envisageable.

Principes :

- Les personnes rencontrant des incapacités possèdent une expertise liée à leur vécu, de ce fait elles sont les mieux à mêmes de définir leurs besoins, de considérer ce qui est vital pour elles, de connaître leurs limites, sans que cela soit imposé ou évalué de l'extérieur uniquement par des professionnels.
- Autodétermination, contrôle, participation à la prise de décision, quelle que soit la déficience de la personne. Toute personne, même celle qui est considérée comme la « plus dépendante » a une capacité d'autonomie, qui doit être valorisée. Lorsque des difficultés de communication se posent, il doit y avoir un accompagnement adapté à l'expression et à la prise de décision.
- Cette liberté de choix repose sur la mise en place d'un accompagnement humain qualifié. L'accompagnement, dans cette perspective, est tout le contraire de l'assistanat, qui prive la personne du contrôle des gestes effectués à sa place et en particulier sur son corps. L'accompagnement permet aux personnes de réaliser ce que leurs limitations fonctionnelles les empêchent de faire par elles-mêmes.
Ce sont les personnes accompagnées qui déterminent le type d'aide dont elles ont besoin, le moment et la manière dont cette aide sera prodiguée.
- Par le développement de la pairémulation (*peer support*) ou entraide mutuelle, les personnes verront leurs capacités de vie en autonomie renforcées. La pairémulation désigne l'apprentissage mutuel entre les personnes en situation de handicap et le processus de transmission des personnes les plus expérimentées vers les personnes en recherche d'autonomie.
- Pour nous, les institutions sont comme une micro société qui a ses propres règles, sur lesquels les résidents n'ont pas de prise. Nous militons pour que la vie dans ces établissements ne soit plus un choix par défaut, dû à l'absence de moyens humains et financiers pour vivre à domicile. La vie en institution s'oppose à une vie citoyenne au sein de la collectivité. Toutefois, la vie à domicile ne doit pas être synonyme d'isolement mais au contraire offre à la personne la possibilité d'organiser sa vie en fonction de ses désirs et de ses priorités.



Coordination Handicap & Autonomie – Vie Autonome France

La vie autonome est bien plus qu'une philosophie, c'est un mode de vie par lequel les personnes handicapées, malgré les barrières encore existantes, sont libres et responsables d'envisager différents choix de vie possibles, de faire des erreurs, de connaître des échecs, en un mot d'assumer et d'être acteurs de leur propre vie et acteurs citoyens.

La CHA, dans son action quotidienne, agit en faveur de ces principes, afin que les moyens humains, techniques et financiers soient en place pour assurer cette vie en autonomie. Ce faisant, notre objectif est aussi de changer les représentations afin que les personnes handicapées ne soient plus perçues comme objets de soins mais comme sujets à part entière.

Nous souhaitons interagir avec toute association œuvrant dans le champ du handicap et se réclamant des mêmes principes, ainsi qu'avec les professionnels adhérant à cette philosophie.

Coordination Handicap & Autonomie- Vie Autonome France

Siège social : « La Maison des Associations » - 1a, place des Orphelins - 67000 STRASBOURG

Mail: info@coordination-handicap-autonomie.com / Tél : 06.99.35.89.07

Web: www.coordination-handicap-autonomie.com